

COLOMBIE

La campagne électorale ne doit pas se transformer en campagne d'intimidation

Index AI : AMR 23/005/2006

ÉFAI

**Embargo : mercredi 15 février 2006
(10h00 TU, 11h00 à Bruxelles)**

**COMMUNIQUÉ DU BUREAU
EUROPÉEN D'AMNESTY
INTERNATIONAL**

(Bruxelles - 15 février 2006) L'impunité et les atteintes à la liberté d'expression sont en train de mettre en péril les élections législatives et présidentielle à venir en Colombie, a déclaré Amnesty International alors que se prépare une visite de la Délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays de la Communauté andine.

Dans la synthèse qu'elle a remis à la délégation (*The Rights of Journalists, Election Candidates and Elected Officials to Campaign Without Fear of Repercussion*), l'organisation de défense des droits humains met l'accent sur des cas récents d'attaques, de menaces et d'intimidation.

Les tentatives signalées dans le rapport tant de la part des paramilitaires que de la guérilla et qui visent à influencer le cours des élections ont donné lieu à une véritable campagne d'intimidation qui s'est traduite dans certains cas par des homicides. Ceci non seulement porte atteinte à l'état de droit en Colombie mais jette aussi le doute sur l'équité de ces élections.

Le climat de peur qui domine dans cette campagne a pour conséquence que les journalistes, les candidats et les fonctionnaires de l'État ne peuvent plus exercer leurs fonctions librement.

Le rapport d'Amnesty International montre que les journalistes sont contraints de s'autocensurer. Résultat : les atteintes aux droits humains et les actions visant à entraver le cours des élections ne sont plus correctement décrites dans les médias.

« *Les élections à venir fournissent à l'Union européenne une occasion importante d'exercer des pressions sur les autorités colombiennes pour qu'elles mettent fin à l'impunité qui porte depuis si longtemps préjudice à ce pays*, a déclaré Dick Oosting, directeur du Bureau européen d'Amnesty International. *En tant que*

donatrice, l'Union européenne se doit plus particulièrement de veiller à ce que le gouvernement colombien honore ses obligations. »

Amnesty International exhorte les participants de la Délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays de la Communauté andine à demander avant leur départ aux autorités colombiennes de :

- garantir que la campagne électorale se poursuivra sans nouvelles violences ou manœuvres d'intimidation ;
- respecter le droit des journalistes, des fonctionnaires de l'État, des candidats et des électeurs à remplir leurs devoirs légaux et légitimes sans être menacés ;
- veiller à ce que la liberté d'expression, garantie par la législation colombienne, soit pleinement respectée. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site Si vous souhaitez réagir à ce communiqué ou obtenir de plus amples informations ou une interview, veuillez prendre contact avec le Bureau européen d'Amnesty International à Bruxelles :

Tél. : +32-2-5021499

Fax : +32-2-5025686

Courriel : AmnestyIntl@aieu.be

Site : <http://www.amnesty-eu.org/>